

03.06.2022 - 17:39 Uhr

La decision du Conseil federal va permettre de revoir TARDOC et de remedier a ses principaux defauts

Bern (ots) -

H+ Les Hopitaux de Suisse comprend la decision du Conseil federal relative a TARDOC 1.3: la structure tarifaire ambulatoire n'est pas mure pour une approbation et doit tre en-core remaniee. Les partenaires de TARDOC doivent ainsi remedier aux defauts materiels de cette structure  la prestation. H+ est prete  apporter son soutien actif dans le cadre des travaux de fondation de la nouvelle organisation tarifaire nationale. Cela permettra de mener ensemble la coordination avec les forfaits ambulatoires.

Le rapport d'analyse de l'OFSP avait mis en vidence d'importants defauts materiels dans la structure tarifaire  la prestation pour l'ambulatoire. H+ avait identifie les memes problemes en 2020. C'est pourquoi l'association souscrit  la decision du Conseil federal. Les partenaires tari-faires auront ainsi l'occasion de revoir cette structure afin qu'elle remplisse les exigences de l'OFSP et du Conseil federal. C'est un pas vers l'introduction en parallele de la structure TAR-DOC remaniee et des forfaits devoloppes par H+ et santesuisse. Cette mise en oeuvre devra se faire sous l'egide d'une organisation tarifaire nationale pour l'ambulatoire  creer, comme l'exige la loi. Hier, une tape a te franchie vers la creation de cette organisation avec l'approbation  l'unanimite des statuts, de la convention d'actionnaires et de l'accord additionnel "double parite" par les partenaires tarifaires.

H+ appelle donc la FMH, curafutura, santesuisse et la CTM  finaliser, respectivement perfec-tionner, ensemble TARDOC et les forfaits ambulatoires et  ratifier les documents de fondation de cette organisation nationale approuves hier  l'unanimite. En franchissant ce pas, les parte-naires scelleront le partenariat tarifaire dans le domaine ambulatoire et concretiseront sa relance voulue par le Parlement, ce afin de garantir  l'avenir les soins medicaux aux patients.

Les forfaits ambulatoires suivent leur cours

Fin 2021, santesuisse et H+ ont soumis la premiere version des forfaits par cas  l'OFSP pour examen. L'objectif est d'obtenir de cet office un rapport d'analyse, comme cela a te le cas pour TARDOC. Ce rapport n'a pas encore te produit. Les forfaits ambulatoires sont devoloppes par la societe solutions tarifaires suisses SA fondee en mai 2021. Les partenaires de cette organisation sont H+, santesuisse et la FMCH.

Depuis debut 2022, ces partenaires tarifaires poursuivent le devoloppement de forfaits ambu-latoires. Jusqu' l'ete, differents Workshops sont organises avec des representants des hopi-taux, du corps medical et des repondants des couts. En outre, une nouvelle collecte de don-nees aupres des membres de H+ doit permettre d'ameliorer encore la base de donnees pour les forfaits. Les quelque 330 forfaits labores pourront ainsi tre actualises avec les plus re-centes donnees de prestations et de couts.

Contact:

Anne-Genevieve Butikofer, directrice

Tel.: 031 335 11 63

E-mail: medien@hplus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100062172/100890319> abgerufen werden.